

Interview du juge Thierry Jean-Pierre par Jacques Gohier

À la suite de la publication du livre « Crime et Blanchiment » écrit par Thierry Jean-Pierre et Patrice de Méritens publié aux éditions Fixot

JG : Monsieur le Juge, tout d'abord pourquoi avoir écrit ce livre à deux alors qu'il semble être le résultat d'une enquête que vous avez vous-même menée ?

TJP : J'ai considéré qu'il fallait un autre regard extérieur pour décanter les résultats de cette enquête qui s'est révélée très importante. Par ailleurs c'était aussi une question de temps.

JG : Comment cette collaboration s'est-elle effectuée ?

TJP : À moi l'enquête, à Patrice de Méritens le premier jet de l'écriture, à nous deux la réflexion.

JG : A-t-il été difficile de vous mettre d'accord à la fois sur le fond et sur la forme ?

TJP : Cela n'a pas été simple, car évidemment il y a une manière différente de raisonner et de faire ? Il y faut beaucoup de compréhension mutuelle.

JG : Mais comment l'idée vous est venue d'écrire ce livre ?

TJP : Ce livre est né d'une urgence. Il fallait convaincre de la nécessité absolue de combattre le blanchiment de l'argent sale. Il fallait aussi tenter de sensibiliser l'opinion.

JG : Le titre de votre livre « Crime et Blanchiment » rappelle évidemment celui du célèbre ouvrage de Dostoïevski : « Crime et Châtiment ». Mais si en ce qui concerne l'Italie, les crimes des organisations mafieuses sont bien connus, il semble qu'en France il n'y en ait pas. Qu'en est-il exactement ?

TJP : La criminalité dans ce domaine en France reste encore marginale. Par contre, les investissements mafieux sont de plus en plus importants sur notre territoire. Le chiffre noir du blanchiment est vertigineux parce que les recherches ne font que commencer.

JG : Comment expliquez-vous cela ?

TJP : Faute de moyens, la délinquance économique et financière est peu réprimée en France. Il n'y a pas de juges spécialisés, pas de formation. La législation anti-blanchiment est embryonnaire et inadaptée. Les banques ferment les yeux et les administrations ne se sentent pas concernées. La justice y est, comme à son habitude, désarmée.

JG : Comment, d'après vous, réagir contre cet état de fait ?

TJP : La première idée est de donner aux juridictions spécialisées créées par Giscard une compétence obligatoire, puis de former à la matière financière juges

d'instruction et membres des parquets. Une seconde idée est de créer une sorte de cellule de coordination, comme en Italie pour la lutte anti-mafia, avec un service de documentation digne de ce nom, car le nerf de cette guerre-là sera l'information.

JG : Reste à délimiter le champ d'action de ces nouvelles juridictions. Comment casser ces circuits financiers utilisés par les recycleurs de la mafia.

TJP : Les réseaux de corruption empruntent des voies qui permettent de faire passer de l'argent noir dans les circuits qui le « grisent » d'abord, puis le blanchissent. Ces circuits, ce sont les lessiveuses. Or, pour que la lessiveuse fonctionne sans encombre, elle doit être morcelée dans différentes régions du globe. Il faut donc dans le cadre de la lutte contre la délinquance financière, codifier les normes du secret bancaire et adapter les lois, les moderniser, les réajuster, face à une activité protéiforme et criminelle, sans cesse en mouvement, qui a pris de vitesse les diverses législations nationales.

JG : Depuis la sortie de votre livre, avez-vous reçu des réactions d'hommes politiques ?

TJP : Oui, quelques-uns. Ces réactions sont positives dans l'ensemble.

Extrait de *La Vie Mancelle & Sarthoise* n° 311, de septembre 1993